

Charte de l'atelier Sport Santé

Modalités pratiques

Vous avez été orienté vers l'atelier Sport Santé qui se déroule ainsi :

- Lundi de 18h à 19h
- Salle de motricité de l'école maternelle
- A Saint Paul de Varax

Encadré par Sindy GALOIN éducatrice sportive formée au Sport Santé : 06 25 66 86 18

Venir : dans une tenue adaptée à la pratique d'une activité physique et avec une bouteille d'eau

Inscription :

Après avoir validé cette charte et déposé votre justificatif de revenu* qui permet le calcul du tarif, vous recevrez une notification qui vous indiquera que vous pourrez vous inscrire en réglant à la période concernée.

**A défaut de justificatif de revenu, la tarification appliquée sera la plus élevée.*

Le tarif appliqué* correspond à votre Quotient Familial calculé à partir de vos revenus et de votre situation familiale.

Quotient Familial :

- Inférieur à 800 : 1€ par séance
- Entre 801 et 1250 : 2€ par séance
- Supérieur à 1251 : 3€ par séance

** selon la délibération D20241031-254 du bureau communautaire du 31/10/2024*

L'inscription se réalise par période de 12 semaines. Les inscriptions sont ouvertes 6 semaines avant la date de la première séance de la période.

- Période 2 : du 9 décembre 2024 au 24 mars 2025 : inscription dès le 28 octobre 2024
- Période 3 : du 31 mars 2025 au 30 juin 2025 : inscription dès le 17 février 2025

Si vous avez besoin d'aide pour finaliser votre accès vous pouvez contacter : Sophie CHARVIEUX : 04 74 61 93 03

Règlement :

Le règlement se fait à l'inscription.

En cas d'arrêt, aucun remboursement n'est prévu.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en cours de période. Vous ne réglerez alors que le montant des séances restantes sur cette période.

En cas d'absence à une séance, vous devez informer l'éducatrice sportive.

En cas d'absence de l'éducatrice sportive, un report sur un autre créneau sera proposé dans la mesure du possible.